

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 juin 2020 à 18 h 30, par vidéoconférence, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Jonathan Paris
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Est également présente :

Madame Mylène Rioux, assistante-greffière
Monsieur Félix Laporte, directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ DE DONATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4945, RUE LEGENDRE, À L'ORGANISME LE GRAND PÉCAUDY AFIN DE LE CONVERTIR EN LOGEMENTS POUR AÎNÉS
5. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ NUMÉRO 13-0007
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

2020-06-180

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-06-181

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ DE DONATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4945, RUE LEGENDRE, À L'ORGANISME LE GRAND PÉCAUDY AFIN DE LE CONVERTIR EN LOGEMENTS POUR ÂÎNÉS

Considérant la résolution 2016-02-044 qui autorisait la Ville à signer l'acte de vente pour l'acquisition de l'immeuble du 4945, rue Legendre;

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 1026-2015 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'acquérir l'immeuble du 4945, rue Legendre;

Considérant que par cette acquisition, la Ville avait l'intention de préserver dans le paysage contrecoeurois, cet immeuble qui a depuis près de soixante-dix ans, marqué le noyau urbain de notre ville;

Considérant que la Ville évaluait la possibilité de relocaliser certains de ses bureaux pour permettre de combler ses besoins en terme d'espace;

Considérant que la Ville a investi dans des travaux afin d'éviter la dégradation de l'immeuble;

Considérant qu'aux termes des études réalisées concernant la vocation de l'immeuble, la Ville a décidé de mettre en vente l'immeuble en 2018;

Considérant la réception d'une demande de la part de l'organisme Le Grand Pécaudy afin de convertir l'immeuble en logements pour les aînés;

Considérant que cette demande se traduit par le don de l'immeuble par la Ville, terrain et bâtiment compris;

Considérant l'évaluation de cette demande afin de pallier à un manque criant de logements adaptés pour les aînés;

Considérant qu'aucune offre sérieuse d'acquisition n'a été déposée au conseil municipal pour acquérir l'immeuble;

Considérant que le don de l'immeuble est conditionnel à la réalisation du projet par l'organisme Le Grand Pécaudy.

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la mairesse et le directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines, soient autorisés à signer un acte notarié afin de concrétiser la donation de l'immeuble situé au 4945, rue Legendre à l'organisme Le Grand Pécaudy, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour cette transaction.

ADOPTÉE

2020-06-182

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ NUMÉRO 13-0007

Considérant que l'employé numéro 13-0007 est au service de la Ville depuis le 7 avril 1986, comprenant une interruption en 2003 pour une période de 2 ans;

Considérant le souhait commun des parties d'en arriver à une entente mutuelle de terminaison d'emploi juste et équitable;

Considérant que les parties ont décidé de façon consensuelle de mettre un terme au lien d'emploi qui les unit.

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris
Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse à signer une entente mutuelle de terminaison d'emploi pour l'employé numéro 13-0007.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal s'étant réuni par vidéoconférence, aucun citoyen n'est présent pour la séance extraordinaire.

2020-06-183

LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 18 h 35;

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

Mylène Rioux,
Assistante-greffière